

Communauté de Communes du Triangle Vert
Conseil Communautaire du jeudi 24 août 2023
à 20 h 00 à SAULX (Salle polyvalente)

—
Procès-verbal

Le 24 août deux mille vingt-trois à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le seize août deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (33)

Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE Gérard DEVOILLE, , Antoine TRUSSARDI , Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Jean-Carlo FAILLACE, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, , Sophie TARAN, Romain WICKY, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, ,

Ont donné pouvoir (9)

Sylvie PHILIPPE à Antoine TRUSSARDI, Laurent TARD à Christophe VALOT, Raymond BILQUEZ à Fabrice BARASSI ZAMOCHNIKOFF, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Laurence BAUMONT à Hervé LE CAIN, Hervé EPLE à Bernard GAUDINET, Véronique LOUIS à Sophie TARAN, Christophe ROSSE à Cyrille FROIDEVAUX, Marie-Pierre DUPRE à Victor COULIN,

Absents (10) :

Bernard JAMEY, Patrice COLNEY, Edwige HAEFFLE, Nicolas PAILLOTTET Edith LUCIEN, Mickaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean-Luc VEILLON

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

I. Délibérations

Finances

2023-95 – Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : répartition du reversement entre la Communauté de Communes du Triangle Vert et ses communes membres pour l'année 2023

Conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le président souligne que la CCTV bénéficie de ce fonds pour la première fois cette année et qu'il revient au conseil communautaire de décider de la répartition entre la CCTV et les communes.

Trois modes de répartition entre l'EPCI et ses communes membres au titre du FPIC sont possibles :

- conserver la répartition dite « de droit commun »
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »

- opter pour une répartition « dérogatoire libre »

Il est proposé au conseil communautaire d'opter pour une répartition dite « dérogatoire libre » de la façon suivante :

Commune	Montant du FPIC versé par la CCTV à la commune	Commune	Montant du FPIC versé par la CCTV à la commune
ABELCOURT	3 185 €	LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE	0 €
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	2 104 €	LANTENOT	2 906 €
AILLONCOURT	2 362 €	LIÉVANS	0 €
AUTREY-LÈS-CERRE	1 389 €	LINEXERT	0 €
BETONCOURT-LÈS-BROTTE	0 €	MAILLERONCOURT-CHARETTE	1 120 €
BOREY	558 €	MEURCOURT	3 435 €
BOUHANS-LÈS-LURE	2 762 €	MOLLANS	819 €
CALMOUTIER	1 161 €	MONTJUSTIN-ET-VELOTTE	0 €
CERRE-LÈS-NOROY	1 081 €	NOROY-LE-BOURG	4 234 €
CHÂTENAY	0 €	POMOY	64 €
CHÂTENOIS	0 €	QUERS	2 103 €
CITERS	8 791 €	RIGNOVELLE	0 €
COLOMBE-LÈS-VESOUL	2 750 €	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	0 €
COLOMBOTTE	0 €	SAULX	9 627 €
CREVENAY	0 €	SERVIGNEY	0 €
DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE	1 674 €	VALLEROIS-LE-BOIS	444 €
DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE	0 €	VELLEMINFROY	2 581 €
EHUNS	347 €	VELORCEY	1 050 €
FRANCHEVELLE	3 746 €	VILLERS-LE-SEC	3 943 €
GENEVREY	811 €	VILLERS-LÈS-LUXEUIL	1 237 €
LA CREUSE	0 €	VISONCOURT	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	37	
<i>CONTRE</i>	1	<i>Jean DROUHARD</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	4	<i>Patrick GOUX, Francis THOMAS, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-93 du 6 juillet 2023

2023-96 - Participation de la CCTV au Fonds de prêts d'honneur pour la création/reprise d'entreprises Initiative Haute-Saône

Au cours d'une rencontre avec Initiative 70, le Président a sollicité la CCTV pour participer à l'abondement du fonds des prêts d'honneur à la création/reprise d'entreprises, au profit des porteurs de projets accompagnés par le

Réseau Initiative Haute-Saône.

Il s'agit d'un appui à Initiative Haute-Saône dont le fond de prêts est en tension depuis mi-2023. Il est à noter que cette somme qu'une telle participation peut être reprise à tout moment.

Au vu des multiples projets du territoire de la CCTV accueillis et accompagnés depuis 3 ans par le Réseau Initiative 70 et des prêts d'honneur attribués, il est proposé au Conseil Communautaire d'abonder le fonds des prêts d'honneur à hauteur de 1 € par habitant, soit 11 041 € (population INSEE 2020 = 11 041 hab.).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

<i>POUR</i>	<i>36</i>	
<i>CONTRE</i>	<i>3</i>	<i>Jean-Marie BRINGOUT, Patrick GOUX, René ROBERT</i>
<i>ABSTENTIONS</i>	<i>3</i>	<i>Marie-Alyette JACQUES, Hervé LE CAIN, Laurence BAUMONT</i>

2023-97 – Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence avec modification des conditions initiales

Le contrat Parcours Emploi Compétence signé en décembre 2022 sur un poste en comptabilité/paie arrive à son terme le 18 septembre prochain.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le renouvellement du contrat pour une période de 1 an à compter du 19 septembre prochain et fixer la rémunération à 13.25 € / l'heure (la prise en charge par l'état est de 55 % sur 26 heures hebdomadaires). Les autres conditions du poste sont inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Séance levée à 20 h 30

Document mis sur le site internet de la CCTV le 29 août 2023